



à Mme la Rectrice,
académie de Montpellier

Madame la Rectrice,

Les Directrices et Directeurs académiques publient actuellement les notes de service concernant les accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle.

Dans ces documents, il est indiqué aux personnels qu'ils peuvent actualiser leur dossier (notamment le CV) du 08 avril au 19 avril 2024.

Cette période, harmonisée académiquement, est intégralement contenue pendant les vacances scolaires et va empêcher un certain nombre de nos collègues d'effectuer cette démarche.

Nous ne pouvons accepter que les opérations de gestion de carrière des enseignantes et enseignants se déroulent pendant les vacances, comme actuellement avec le mouvement intradépartemental, la hors classe et la classe exceptionnelle.

Cette pratique va à l'encontre de la priorité 4 du projet académique, « veiller à l'épanouissement et au bien-être professionnel de chacun » et notamment de l'objectif n°3 « Prendre en compte l'équilibre des rythmes de vie entre domaine professionnel et domaine privé ». Un levier supplémentaire pourrait s'appliquer : « ne pas imposer les opérations de gestion de carrière et de mobilité durant les périodes de vacances scolaires ».

Le droit à déconnexion se voit aussi remis en cause, avec une pression supplémentaire mise sur nos collègues qui devraient maintenant être attentifs aux circulaires administratives durant les périodes de vacances.

Nous vous demandons de bien vouloir mettre en application réellement ce projet académique en décalant cette période de consultation et de modification des dossiers après la reprise des vacances de printemps.

De plus, nous vous demandons de bien vouloir indiquer à nos collègues la date de fin de la période de consultation des avis. Notre demande générale reste de laisser ces avis accessibles toute l'année.

Soyez assurée, Madame la Rectrice, de mon profond attachement au service public et laïque d'Education.

Jérôme Guy,
Coordonnateur académique de la FSU-SNUipp